

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025- 11/4/19 DOSSIER N°7153	POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES
--	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN
DES CHEMINS DE RANDONNÉES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération N°CD2016-10/3/19 du Conseil Départemental du 21/10/2016 relative à la politique "Sports et Loisirs de Nature" ;

VU la délibération N°CP2016-12/5/22 de la Commission Permanente du 9/12/2016 ;

VU la délibération N°CP2025-09/4/31 de la Commission Permanente du 25/09/2025 ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-11/4/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Decide :

- d'accorder les subventions maximales suivantes, d'un montant de **4 212,65 €**, pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée au cours de l'année 2025, ci-après ;

- Communauté de Communes Les Portes de la Creuse en Marche : **667,28 €**

• chemins concernés :

- Tronçon de la « Grande Traversée VTT de la Creuse » : 150,22 €
- Au fil de l'Eau de Coudane : 157,41 €
- La Croix des Noth : 280,26 €
- De la Chretienneté à la Seigneurie : 79,39 €

Ne prennent pas part au vote :

M. Guy MARSALEIX, Mme Hélène PILAT (ayant donné pouvoir à M. Guy MARSALEIX), Elus Membres CC Portes de la Creuse en Marche

Adoption : 28 pour - 0 contre – 0 abstention(s)

- Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine : **985,50 €**

• chemins concernés :

- le chemin des Douaniers : 310,50 €
- Autour de Nigremont : 210,60 €
- De Pierres et de Vallons : 356,40 €
- Autour du Jarissou : 108 €

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, M. Patrice MORANCAIS, Elus Membres CC Marche et Combraille

Adoption : 28 pour - 0 contre – 0 abstention(s)

- Communauté de Communes Bénévent – Le Grand-Bourg : **883,95 €**

• chemins concernés :

- CM7 – Le Puy de Roche-Guette : 139,95 €
- FC5 – De Fursac a Paulhac : 79,80 €
- CM8 – Les Voies Antiques : 151,20 €
- SG4 – Bois de Roche : 101,70 €
- SG1 – Les panoramas de Bossabut : 150,60 €
- CM10 – De Foncluse à Champrox : 128,70 €
- Tronçon de la « Grande Traversée VTT de la Creuse » : 132,00 €

Ne prend pas part au vote :

M. Bertrand LABAR (ayant donné pouvoir à Mme Delphine CHARTRAIN), Elu Membre CC Bénévent-Le Grand-Bourg

Adoption : 28 pour - 0 contre – 0 abstention(s)

Communauté de Communes Creuse Confluence : 1 675,95 €

• chemins concernés :

- Circuit des Lavoirs : 415,80 €
- Circuit Bois de Lassoux : 216,30 €
- Brande de Landes : 236,46 €
- Par Gués et par Monts : 202,50 €
- Sentier du Tilleul : 81,00 €
- Tronçon de la « Grande Traversée VTT de la Creuse » : 388,89 €
- Petit circuit des Pierres Jaumâtres : 135 €

Ne prennent pas part au vote :

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Marie-Christine BUNLON, M. Franck FOULON, M. Nicolas SIMONNET (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE), Elus Membres CC Creuse Confluence

Adoption : 26 pour - 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, chapitre 65 article 657348 fonction 7221.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET